



LE VAL

COMMUNE DU VAR

HÔTEL DE VILLE
5 place de la Libération
83143 LE VAL

(à rappeler dans toute correspondance)

DOSSIER N° PC 083 143 25 00015

Déposé le : 05/08/2025

Sur un terrain sis à : Chemin des Laurons

Et cadastré : 143 D 1581, 143 D 1582, 143 D 1583, 143 D 708, 143 D 710

Pour : Construction de 40 logements

DESTINATAIRE

SCCV LE VAL SAINTE ANNE

A l'attention de Monsieur MISERY Benjamin

75, Rue Marcellin Berthelot

Résidence Antelios, Bâtiment F

13290 AIX EN PROVENCE

Autorité compétente : Maire au nom de la commune
Affaire suivie par MURRONI ORNELLA – Mairie de Le Val
o.murroni@mairie-leval.fr

Monsieur,

Vous avez déposé le 05/08/2025 à la mairie de LE VAL une demande de Permis de construire.

Lors de ce dépôt, le récépissé de votre dossier indiquait qu'en cas de silence de l'Administration à la fin du délai d'instruction de droit commun (soit 3 mois), vous bénéficierez d'un Permis de construire tacite.

Je vous informe que les pièces suivantes manquent dans le dossier que vous avez déposé :

PC11. L'étude d'impact ou la décision de dispense d'une telle étude
[Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme]

Pour permettre l'instruction, il est nécessaire que vous déposiez ou que vous adressiez :

-Soit par courrier avec accusé réception ces pièces à la mairie de LE VAL à l'adresse suivante :

Mairie du Val
5 Place de la Libération
83143 LE VAL

-Soit dans le dossier correspondant de votre espace personnel créé sur le guichet unique :
<https://guichetunique.geosphere.fr/leval>, si vous avez déposé le dossier sous forme dématérialisée
(ou en demandant l'accès au dossier dématérialisé à la mairie après avoir créé votre compte).

Le délai d'instruction de 3 mois qui vous avait été notifié lors du dépôt de votre demande commencera à courir à partir de la date de réception en mairie de Le VAL de la totalité des informations et pièces manquantes.

Vous disposez de 3 mois à compter de la date de réception de cette lettre, pour faire parvenir à la mairie l'intégralité des pièces et informations manquantes. Dans le cas contraire, vous serez réputé avoir renoncé à votre projet ; votre demande sera rejetée de plein droit.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Fait au VAL,
Le 12/08/2025

Le délégué à l'urbanisme,
 Christian LEEFVRE

INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS contre le présent courrier : Si vous entendez contester la légalité de la présente lettre, vous pouvez saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS qui suivent sa notification.



LA POSTE

2C 178 913 4574 5

DESTINATAIRE

SCC de la Vallée de la Loire
15 rue de la République
43240 Aulnay-sur-Loire
Aulnay-sur-Loire, France
43240 Aulnay-sur-Loire

EXPÉDITEUR

Thème C-VA
Société d'Édition
5 rue de la République
43240 Aulnay-sur-Loire

Présenté / Avisé le :
Distribué le :

21/08/17

Contre-remboursement

La Poste - SA au capital de 5 620 325 816 euros - 356 000 000 RCS Paris
Siège social : 9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA - 75015 PARIS

La Poste agrément n° 830
LRI - VZS - PTC20 - 20182002T01 - 09/22

RECOMMANDÉ